



## CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Juillet 2011 – nr 52

### Contenu

1. [Avis sur le réseau d'électricité](#)
2. [Statement EEAC sur Rio +20](#)
3. [Bulletin d'information « Rio+20 »](#)
4. [Vers une vision à long terme de développement durable](#)
5. [Actuellement au Conseil](#)

---

### 1. Avis sur le projet de plan fédéral de développement du réseau de transport d'électricité et son évaluation stratégique environnementale

Le Ministre Magnette a demandé au CFDD de se prononcer sur le projet de plan fédéral de développement du réseau de transport d'électricité 2010-2020, ainsi que sur son rapport des incidences environnementales. L'avis du conseil comporte deux parties. La première partie de l'avis reprend les recommandations du CFDD à propos de notre système de production d'électricité qui dépassent le cadre du projet de plan. La deuxième partie porte sur le texte du projet de plan et son évaluation environnementale.

Dans la première partie, le CFDD attire l'attention sur les objectifs de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 80 à 95 % à l'horizon 2050 et de tendre vers une production d'électricité renouvelable à 100% en 2050 au niveau européen. Dans ce cadre, il est essentiel que les autorités belges tant fédérales que régionales développent en concertation un plan sur l'évolution souhaitée du réseau qui s'intègre dans une vision européenne et à long terme (horizon 2050).

Pour permettre une planification efficace des investissements, le CFDD demande que le gouvernement mette fin le plus vite possible aux incertitudes sur l'application de la loi de sortie du nucléaire et confirme le calendrier de la loi de sortie de 2003. Cette sortie devra être conforme aux principes d'une « transition juste ».



Dans la deuxième partie, le CFDD prend l'avis du Comité de direction de la CREG du 14 octobre 2010 comme une des références concernant le projet de plan lui-même. Le CFDD demande qu'ELIA adopte pour son plan une approche de transition qui rende possible la nécessaire transition de notre système de production d'électricité, que ce soit le développement des énergies renouvelables, de la cogénération de qualité ou le démantèlement des unités nucléaires à partir de 2015. En particulier, le CFDD demande que l'hypothèse concernant l'électricité offshore se base sur une puissance installée escomptée d'au minimum 2300 MW en 2020.

Le CFDD estime qu'il faut mettre en place une politique ambitieuse et cohérente de maîtrise de la demande d'électricité. Le conseil demande d'ailleurs à ce propos que l'impact sur la consommation d'électricité de la réalisation de l'objectif européen d'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique soit mieux analysé, avec la perspective de devoir réaliser des économies d'énergie plus ambitieuses à long terme.

Le CFDD estime qu'il faut améliorer le fonctionnement du marché de l'électricité. Il faut veiller en particulier à ce que les décisions prises dans le cadre de l'exécution du Plan ne constituent pas des obstacles qui découragent de nouveaux acteurs d'investir dans notre pays. Le Plan doit aussi tenir compte des évolutions récentes en matière de politique de production d'électricité dans les pays voisins de la Belgique. Le CFDD demande enfin que le financement de la mise en oeuvre des différentes étapes du plan soit clairement explicité, ainsi que ses impacts potentiels sur les tarifs de transport.

Concernant plus spécifiquement les incidences environnementales, le CFDD demande à ce qu'un scénario alternatif favorisant le transport par lignes souterraines soit envisagé et que les nouvelles lignes aériennes soient installées le long des infrastructures existantes. Enfin, le conseil demande qu'ELIA tienne compte de manière permanente des derniers résultats des connaissances scientifiques concernant les incidences que ses activités peuvent induire sur la santé de la population et des travailleurs et sur le climat.

*Cet avis a été approuvé à l'Assemblée Générale du 24 juin dernier. Les représentants des employeurs et des producteurs d'énergie ont voté contre l'avis, et deux représentants des milieux scientifiques se sont abstenus.*

*Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:*

[http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad\\_av/2011/2011a09f.pdf](http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a09f.pdf)

[Retour au contenu](#)

## **2. Statement EEAC sur Rio +20**

L'organisation coupole des conseils de DD en Europe (EEAC) a préparé un « statement » en vue de sa conférence annuelle, qui aura lieu au mois de septembre en Pologne. La conférence ainsi que le statement traitent des deux thèmes principaux de la conférence mondiale Rio+20 qui aura lieu l'année prochaine: « l'économie verte » et « gouvernance du DD ». Le secrétariat du CFDD a participé à la préparation du statement sur base de notre avis récent en la matière (voir [http://www.frdo.be/DOC/pub/ad\\_av/2011/2011a03f.pdf](http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a03f.pdf)). Le texte a été approuvé par l'Assemblée générale du 24 juin dernier.



*Assemblée générale du 24 juin*

### 3. Bulletin d'information « Rio+20 »

Le CFDD continue à suivre le processus « Rio+20 », qui constitue « *une opportunité unique de donner le coup de fouet nécessaire pour arriver à un développement plus durable de notre planète* », comme le conseil l'a décrit dans son avis du 25 février dernier. Dans ce cadre, le CFDD publie une lettre d'information à part : "Update Rio+20", dont vous trouverez le dernier numéro (avril) ici : <http://www.frdp.be/DOC/pub/rest/Nummer%20003%20FR.pdf>



[Retour au contenu](#)

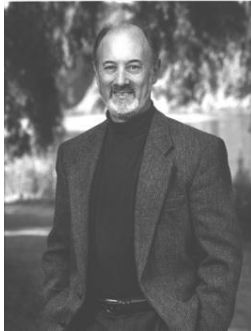
### 4. Vers une vision à long terme de développement durable

Le cadre pour la politique de DD au niveau fédéral a été modifié l'année passée par la loi du 30 juillet 2010. Cette loi prévoit de doter la stratégie de DD d'une vision à long terme en tant que cadre pour les politiques. La vision à long terme devrait être adoptée par le gouvernement en octobre 2012 et pour la préparer, le ministre Magnette a créé un comité de pilotage composé des acteurs de la loi DD de 1997 (TFSD, CIDD, SPPDD, CFDD).

Le conseil a préparé une contribution par rapport aux thèmes de la vision à long terme, et un point de vue plus large sera développé en automne. Ces points de vue sont présentés au comité de pilotage par les deux représentants du CFDD.

Le parlement est également impliqué dans la préparation de la vision à long terme. C'est d'ailleurs à la Chambre que le SPPDD a lancé officiellement le processus de vision à long terme de développement durable du gouvernement fédéral, avec une conférence « 2050 – Des objectifs pour notre avenir à tous » le 29 juin. Lors de cette conférence, **Derek Osborn**, président du Stakeholder Forum (Grande-Bretagne) et **Peter Victor**, professeur en Etudes Environnementales à la York University (Canada), ont présenté les défis auxquels notre mode de développement est confronté suite aux diverses crises internationales que nous traversons. Peter Victor a défendu un modèle de « croissance limitée » pour des pays développés comme le Canada, qui permettrait de respecter à terme en même temps les objectifs d'emploi, de lutte contre la pauvreté, de réduction d'émissions de CO2 et de stabilité des finances publiques.

Pour plus d'information sur cette conférence et la vision à long terme, voir le site du SPPDD : <http://www.sppdd.be/FR/index.php?page=483&detail=653&PHPSESSID=594befd1b3cd7f97973ccaf4d0dc8a15>



Peter Victor, auteur de "Managing without growth", voir <http://www.pvictor.com/Site/Home.html>

[Retour au contenu](#)

## 5. Actuellement au Conseil

### Programme national de réforme

Le CFDD participe à la concertation sur le Programme national de réforme (PNR), que notre pays doit présenter dans le cadre de la stratégie EU2020. Dans ce cadre, le conseil a émis un avis fin de l'année passée (voir [http://www.frdo.be/DOC/pub/ad\\_av/2010/2010a11f.pdf](http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a11f.pdf)). Au mois d'avril, la Chancellerie du Premier ministre a présenté le PNR final pour notre pays. Le CFDD compte organiser après les vacances d'été une audition avec des représentants du Premier ministre sur l'élaboration et l'implémentation de ce programme.

### Prix développement durable pour la presse – édition 2011

Le Conseil remettra à nouveau son "prix développement durable pour la presse - CFDD". Cette année, le prix est destiné aux médias audiovisuels. Le Prix de la presse 2011 couronnera en effet des journalistes qui auront produit un programme radio, télévisé ou vidéo dans lequel le sujet aura été traité dans une perspective de développement durable. Les émissions candidates devront avoir été diffusées dans notre pays au cours de la période allant du 30 septembre 2010 au 31 décembre 2011. Il y aura deux lauréats par groupe linguistique (FR/NL). Les lauréats seront nommés par un jury composé de spécialistes de la communication des membres du conseil. Les reportages visuels (TV, vidéo) et audio (radio) seront évalués séparément. La remise des prix par le président d'honneur du CFDD, S.A.R. le Prince Philippe, aura lieu au printemps 2012.



Avec son "prix développement durable pour la presse", le CFDD veut souligner l'importance d'une approche intégrée dans les médias, en couronnant des produits journalistiques qui placent un thème dans un cadre plus large et donnent un éclairage critique sous différents angles.

Si vous avez vu ou entendu un reportage qui répond à ces critères, vous pouvez également nous le signaler – nous prendrons alors contact avec l'auteur.

Vous trouverez plus d'information sur ce Prix et son règlement sur notre site [www.cfdd.be](http://www.cfdd.be)

### Eco-fiscalité

Le conseil prépare actuellement deux avis concernant l'éco-fiscalité à la demande du Secrétaire d'Etat Bernard Clerfayt. Le premier traite d'une extension du prêt vert fédéral, le deuxième de l'éco-fiscalité en faveur de l'éco-conduite. Ces avis seront soumis à l'Assemblée générale après l'été.

## Nanomatériaux

Le CFDD travaille à un avis sur les nanomatériaux, à la demande du ministre Magnette. La demande d'avis porte sur le cadre législatif en matière de nanomatériaux afin de protéger l'environnement, les consommateurs et les travailleurs. L'établissement d'un registre réglementaire des nanomatériaux est un point d'attention dans ce contexte. L'avis sera soumis à l'Assemblée générale de septembre.

[Retour au contenu](#)

---

*CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.*

*La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.*

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

[mail@frdo-cfdd.be](mailto:mail@frdo-cfdd.be)

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».